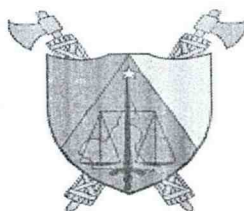


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
-:-:-:-:-  
REGION DE L'ADAMAOUA  
-:-:-:-:-  
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO  
-:-:-:-:-  
PREFECTURE DE TIGNERE  
-:-:-:-:-  
STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVES DES MARCHES  
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-:-:-:-:-  
ADAMAWA REGION  
-:-:-:-:-  
FARO AND DEO DIVISION  
-:-:-:-:-  
TIGNERE DIVISIONAL OFFICE  
-:-:-:-:-  
INTERNAL ADMINISTRATION  
STRUCTURE OF PUBLIC CONTRACTS

DECISION N° 001 /D/H49/SIGAMP du **09 JUIN 2026** .....

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION  
N°001/AC/H49 /SIGAMP DU 21 Avril 2026 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU  
DE LA SOUS-PREFECTURE DE MAYO BALEO.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2026

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, MAITRE D'OUVRAGE  
DELEGUE

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu Le Décret N° 2023/189 du 06 Avril 2023 portant nomination de Monsieur EWANGO BUDU Ernest aux fonctions de Préfet du Département du Faro et Déo ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu L'Arrêté N° conjoint N°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 Décembre 2020 portant fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique ;
- Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du Code des Marchés Publics;
- Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026.

Considérant : L'AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/H49 /SIGAMP DU 21 Avril 2026 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DE LA SOUS-PREFECTURE DE MAYO BALEO

**Considérant :** le Procès-Verbal N° 0021/PV/H49/CDPM de la séance d'examen dudit Dossier par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de Faro et Déo en date du 4 JUILLET 2026.

**considérant** La lettre N° 004/L/H49/CDPM du 9 Juin du Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Faro et Déo portant proposition d'attribution.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : l'entreprise ci-après citée est retenue comme Attributaire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné :

| N° | MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE | LIEU D'EXECUTION | ENTREPRISE | Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement | Montant TTC en FCFA Corrigé | Délai d'exécution | Observations |
|----|--------------------------|------------------|------------|----------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------|
| 01 | PREFET FARO ET DEO       | TIGNERE          | ABM        | 8 000 000                                    | 8 000 000                   | 2 mois            | Attributaire |

**Article 2:** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

### Ampliations :

- MINMAP/YDE
- SP/MB
- DDMP/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

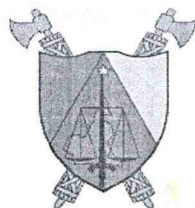
Tignère, le 09 JUIN 2026  
Le Préfet du Département du Faro et Déo  
(Maire d'Ouvrage Délégué)



*Ewango Budu Ernesi*  
Administrateur Civil Principal  
Hors Echelle



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
-----  
REGION DE L'ADAMAOUA  
-----  
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO  
-----  
PREFECTURE DE TIGNERE  
-----  
STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVES DES MARCHES  
PUBLICS  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-----  
ADAMAWA REGION  
-----  
FARO AND DEO DIVISION  
-----  
TIGNERE DIVISIONAL OFFICE  
-----  
INTERNAL ADMINISTRATION  
STRUCTURE OF PUBLIC CONTRACTS

**COMMUNIQUE N° 001/C/H49 /SIGAMP DU .....  
PORTANT PUBLICATION DE RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/H49  
/SIGAMP DU 21 Avril 2026 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE LA SOUS-  
PREFECTURE DE MAYO BALEO**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2026

Le Préfet du Département du Faro et Déo, autorité **contractante**, communique :

Par Décision N° 001 /D/H49/SIGAMP du \_\_\_\_\_, l'entreprise indiquée  
dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'Avis  
d'Appel d'Offres suscité :

| N° | ENTREPRISE | DESIGNATION DU PROJET                                                                | Montant<br>TTC     | Délai<br>d'exécution |
|----|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 1  | ETS ABM    | POUR L'EQUIPEMENT EN<br>MOBILIER DE BUREAU DE LA<br>SOUS-PREFECTURE DE MAYO<br>BALEO | 8 000 000<br>F CFA | Deux(02) MOIS        |

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent  
communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la **PREFECTURE de  
TIGNERE**, en vue de la souscription de son projet de la lettre commande. Passé ce délai le Maitre  
d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Tignère, le \_\_\_\_\_

**Ampliations :**

- MINMAP/YDE
- SOUS-P/KTCHA
- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Le Préfet du Département du Faro et Déo  
(Maître d'Ouvrage Délégué),



*[Signature]*  
**Awango Budu Ermas**  
Administrateur Civil Principal  
Hors Echelle